

**BELIRIS - SPFMT**  
**Direction générale Mobilité et Sécurité**  
**routière**  
**A l'att.de M. C. BOSSUT**  
**Conseiller général**  
Rue du Gouvernement Provisoire, 9-15  
**B - 1000 BRUXELLES**

V/Réf : GDENE/5.8.0.1/1522/97672  
GDENE/5.8.0.2/152397673  
GDENE/5.8.0.4/1503/97674  
N/Réf. : AVL/KD/BXL-3.4/s.564  
Annexe : /

Bruxelles, le 19 janvier 2015.

Monsieur le Conseiller général,

**Objet : BRUXELLES. Parc du Cinquantenaire. Restauration et éclairage du parc.**  
***Avis préalable de la CRMS (Dossier traité par Mme N. Czerwonogora.)***

En réponse à votre lettre du 22 décembre 2014, sous référence, réceptionnée le 5 janvier 2015, nous vous communiquons les remarques émises par notre Assemblée en sa séance du 14 janvier 2015, concernant l'objet susmentionné.

Le projet de restauration du Parc du Cinquantenaire est réparti en trois grandes études, élaborées par des bureaux d'études différents, qui ont été présentées succinctement sous forme de powerpoint au comité d'accompagnement le 10 décembre 2014 :

- restauration des jardins ;
- restauration des grilles et du petit patrimoine ;
- éclairage public du parc et illumination de certains ouvrages éclairage.

Il a été annoncé au comité d'accompagnement que les documents présentés étaient ceux de la demande de permis unique. Le PV de ce CA était accompagné d'un courrier spécifiant :

« Je vous invite à nous faire part de vos éventuelles remarques pour le 19.01.2015. L'absence de réponse dans ce délai sera interprétée comme un avis favorable. »

Les documents en question ne furent toutefois reçus par la CRMS que le 5 janvier et sous forme de fichiers informatiques — alors qu'elle a, à plusieurs reprises, précisé qu'elle ne disposait pas du matériel pour imprimer ces fichiers à une échelle lisible. C'est donc à partir de plans A3, aux légendes illisibles, que la CRMS a tenté de prendre connaissance en sa séance du 14 janvier 2015 du tout nouveau projet de restauration du parc qui lui était soumis.

Elle regrette que les choses soient soudainement précipitées à ce point alors que le projet est demeuré sans évolution notable pendant des années. En effet, le nouveau parti adopté pose de nouvelles questions qui auraient pu faire l'objet d'un échange judicieux avant d'être matérialisé dans une demande de permis qui nécessitera, puisque ce débat n'a pas eu lieu, des ajustements et corrections.

**La restauration des jardins**

Après des années de discussions à propos d'un projet de transformation du parc dont la CRMS n'a jamais pu approuver les principes, un changement radical a été opéré dans la manière de concevoir la restauration des jardins, prenant le plan initial de Bordiau comme document de référence. Les tracés structurants semblent donc enfin cohérents au niveau global (compte tenu du maintien malheureux de la trémie ouverte des tunnels), même si les largeurs initiales des chemins ne sont pas strictement respectées — ce qui peut se justifier par l'évolution des usages (le Cinquanteenaire était, au départ, un parc d'exposition). Mais la question de la suppression de certains chemins existants (promenades diagonales dans les grands parterres centraux) reste posée dans un parc appelé à répondre à une plus grande densité d'usagers.

La CRMS félicite les auteurs de projet et Beliris de cette évolution très positive. Il reste toutefois à examiner, dans le détail, les différents aménagements qui découlent de ce nouveau parti à tous points de vue puisque la CRMS n'a pu les analyser à partir de documents lisibles.

***A ce stade, elle émet toutefois déjà certaines réserves sur des questions maintes fois soulevées et qui restent problématiques car elles jouent un rôle déterminant dans la perception globale du parc.*** Il s'agit, en particulier, des plantations, du volume végétal et des essences choisies. Depuis toujours, la CRMS demande que les essences choisies pour matérialiser le volume végétal qui doit répondre aux deux ailes courbes des musées soient à l'échelle du bâti. Ce jardin a été conçu par Bordiau en réponse à ses bâtiments monumentaux. Il est dès lors nécessaire que le double alignement d'arbres qui matérialise cette réponse se compose de sujets qui, à leur taille adulte, constituent une masse végétale monumentale (même si elle sera toujours inférieure à la taille du bâti). Les différentes essences proposées à ce stade du projet (voir notamment « profils et évolutions ») sont donc à réexaminer dans cette perspective — et dans celle d'un entretien des arbres et des massifs qui doit être simplifié au maximum. Il est regrettable que cette question n'ait pas été réglée avant la demande de permis car elle risque d'avoir des conséquences multiples et en chaîne (y compris sur l'entre-distance des arbres, l'éclairage public, etc.).

L'observation des représentations 3D jointes au projet confirme cette remarque générale et démontre une inversion malencontreuse des échelles entre les deux parties du parc. En effet, la végétation de la partie triangulaire de la Porte de Tervuren, conçue comme un jardin autour d'une pièce d'eau, apparaît comme monumentale et excessivement dense au vu de son tracé et de son programme (jeux d'enfants, etc.), alors que le parc lui-même apparaît vide et dégarni dans sa partie centrale. Même si, en raison du rythme des abattages, le parc devait passer par une telle phase, celle-ci ne devrait pas être appelée à perdurer car elle n'a pas de sens.

***Pour ce qui concerne les différents aspects liés à la circulation (autre que piétonne) dans le parc,*** ils méritent d'être précisés sur un plan particulier (livraisons, entretien du parc, parking du personnel, cyclistes, etc.). La CRMS souscrit évidemment au principe du dégagement de l'esplanade des voitures. Elle estime toutefois que certains des usages ponctuels et particuliers à ce lieu (point de départ de collectivités en voyage en bus, etc.) mériteraient de ne pas être exclus. La question d'une certaine flexibilité des usages et de la manière de la garantir mérite d'être posée (plots etc.).

***A l'heure actuelle, la CRMS n'a pu se prononcer sur une série de plans dont les légendes sont impossibles à déchiffrer ou inexistantes :***

- Détail des escaliers
- Détail des revêtements de sol (pas de légende ?). Ils semblent réduits dans leur diversité. Toutefois, il semble peu opportun de prévoir des revêtements en brique sous les bancs.
- Mobilier urbain : on constate peu de cohérence entre les différents modèles choisis (bancs romantiques) et le choix des luminaires. Ne peut-on étudier un regroupement plus cohérent des modèles différents ? Le nombre de bancs n'est-il pas excessif ? Dans tous les cas, la

CRMS préconise le dégagement visuel maximal des grandes perspectives (ne pas implanter les bancs perpendiculairement aux vues pour en limiter l'impact au maximum) et demande de revoir les principes d'implantation en tenant compte de cette contrainte. L'implantation des jeux d'enfants : à vérifier en fonction de la densité de la végétation et en évitant si possible les pelouses. Les appareils de fitness pourraient être mieux distribués dans le parc et de manière discrète. La signalisation ne devrait-elle pas être comprise dans l'étude du mobilier urbain ?

- Plan général des plantations
- Plan général des arbustes et pelouses
- Plans des massifs (palette des essences à revoir dans le sens d'espèces indigènes et d'une simplification de la gestion)
- Bulbes et plantes vivaces
- Profils types de plantations (fosses)
- Irrigation et citernes

### **Restauration des grilles et du petit patrimoine**

Ce volet du projet semble avoir été étudié de manière approfondie. Pour ce qui concerne la restauration des statues et des éléments architecturaux, elle sera examinée en détail par la CRMS lors de la demande de Permis unique.

Pour la restauration des grilles, il faut s'étonner que les budgets prévus n'aient pas été fondés sur une évaluation raisonnable du montant de tels travaux. La décision de ne pas peindre les grilles des deux longs côtés de l'enceinte est regrettable.

### **Mise en lumière des bâtiments**

Le projet a été abondamment discuté et vérifié par des tests in situ. Il ne suscite plus de remarque particulière.

### **Eclairage public et illumination de certains ouvrages**

Le choix du mobilier d'éclairage retenu a suscité de longues discussions. Il reste, toutefois, qu'il sera très présent dans le parc, ce qui a amené la CRMS à demander qu'il soit systématiquement implanté dans les alignements d'arbres.

Les plans montrent, toutefois, bon nombre d'éléments implantés en-dehors de ceux-ci, notamment dans les parties latérales, et qui ne semblent pas nécessairement indispensables pour éclairer des ouvrages particuliers (par ex. repérés en 2\*ma1 : pose dans dolomie à 90 cm des alignements et dans certaines pelouses). La Commission demande de signaler sur plan tous les réverbères situés en dehors des alignements et des massifs afin de pouvoir systématiquement vérifier le bien-fondé de leur maintien. Certaines dissymétries (arrondis de la partie centrale) ne risquent-elles pas d'être perturbantes ? et la partie située à proximité du pavillon des pensionnés n'est-elle pas suréclairée ?

La CRMS examinera la proposition d'éclairage du pavillon des Passions humaines au stade du permis unique.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller général, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : M. E. Demelenne ;  
- A.A.T.L. – D.U. : Mme C. Defosse.